

	<b>LICENCE</b>	<b>GMAIL</b>	<b>DATE CM :</b>					
NOM			<b>SSA</b>	€	P R E S C R I P T I O N RC	Date d'inscription:		
PRENOM						<b>OU</b>	Nouvelle adhésion	
DATE DE NAISSANCE								Ancien adhérent
AGE	SEXE :	M						
ADRESSE			TELEPHONE EN CAS D'URGENCE					
MAIL en majuscule un caractère par trait	----- ----- -----		TELEPHONE PORTABLE					
RENSEIGNEMENT PARENTS ADHERENTS MINEUR	Nom et Prénom adresse si différente							

### PLANNING A COCHER

MARDI	9H - 10H30 GYMNASE JP MOTTE Renforcement postural doux cardio et équilibre	15H - 16H COURS EN EXTERIEUR
JEUDI	9H - 10H30 GYMNASE BERTHE DE BOISSIEUX Lombalgym et Yoga	15H - 16H COURS EN EXTERIEUR
	11H - 12H GYMNASE REYNIES BAYARD Pilates	
VENDREDI	9H - 10H30 GYMNASE CHORIER BERRIAT Renforcement postural doux et stretching	18H - 19H GYMNASE REYNIES BAYARD Pilates

## RESPONSABILITÉS

### AUTORISATION PARENTALE POUR ENFANT MINEUR

#### Autorisation de transport

Je soussigné(e) ..... **autorise - n'autorise pas**  
le club à transporter mon enfant

pour se rendre sur les lieux de compétition, manifestation et sorties organisées pendant les stages programmés, par transport collectif ou par véhicules individuel appartenant soit à des dirigeants de l'association, soit à des parents et entraîneurs agissant bénévolement et à régler la quote-part correspondant

#### Autorisation pour diffusion de photos et vidéos.

**J'autorise - je n'autorise pas** l'association GRENOBLE GYM à prendre des photos ou vidéos de mon enfant lors des séances liées aux activités du club et de les diffuser sur internet ou tout autre support de communication.

**NB :** Néanmoins, GRENOBLE GYM s'engage à ne pas diffuser ces photos ou vidéos sans préalablement avvertir les parents ou le gymnaste majeur concerné.

#### Autorisation de sortie

**J'autorise - je n'autorise pas** mon enfant à partir seul après l'entraînement. En cas de refus de ma part, je m'engage à fournir à l'association la liste des personnes habilitées à venir chercher mon enfant.

**J'autorise - je n'autorise pas** mon enfant à m'attendre dans le gymnase et je décharge le club de toute responsabilité après la fin de l'entraînement.

#### Précisions de l'association.

Le club (dirigeants et entraîneurs) est responsable des enfants uniquement pendant les heures des séances d'entraînement, de compétitions, de démonstrations et de manifestations organisées par le club ou organismes liés à la pratique sportive. Avant et après, à l'extérieur de la salle d'animation, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

### AUTORISATION POUR TOUS LES ADHERENTS

#### Risques et attestation

Je reconnais avoir conscience des risques encourus inhérents à la pratique de la gymnastique, je les accepte et ne pourrai en aucune manière tenir le club pour responsable des accidents intervenus dans le cadre de la pratique normal du sport.

En l'absence de certificat médical j'atteste aucune contre indication à la pratique gymnique.

#### En cas d'urgence.

**J'autorise - je n'autorise pas** le club à prévenir le médecin du sport, les secours et à faire transporter mon enfant ou moi même vers l'hôpital le plus proche.

**Téléphone en cas d'urgence :**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**1. Les salles de cours sont interdites aux personnes non concernées par la gymnastique (familles, accompagnateurs,...)**

**2. Les utilisateurs se changent dans les vestiaires.**

**3. GRENOBLE GYM décline toute responsabilité :**

**a. en cas d'accident dû à l'utilisation des appareils de gymnastique et de musculation en dehors des heures de cours.**

**b. en cas de vol dans les vestiaires ou salle de cours.**

**4. Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des dossiers complets. Elles sont closes, sans préavis, dès que les cours seront complets ; seul le paiement valide l'inscription. Le club se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription dans le cadre d'un dossier erroné, d'un cours complet ou d'un nombre insuffisant d'inscrits ou d'un comportement de l'adhérent jugé intolérant.**

**5. L'accès aux salles sera interdit au gymnaste si le dossier reste incomplet.**

**6. Aucun remboursement effectué en cas de fermeture de la structure ou arrêt de l'activité du club (sinistre, arrêté municipal...), absence momentanée d'un cadre ou au-delà de 15 jours à compter de la date d'inscription**

**7. Aucun remboursement au delà de 15 jours pour quelconque motifs (déménagement, grossesse, blessure)**

## **ESPRIT ASSOCIATIF**

**En vous inscrivant à Grenoble Gymnastique, vous décidez d'adhérer à une association sportive loi 1901 à but non lucratif.**

**Dans ce cadre, certains membres du club notamment les membres du bureau et du comité directeur décident de participer bénévolement au fonctionnement du club en donnant de leur temps personnel.**

**Toute l'équipe de Grenoble Gymnastique, salariés et bénévoles réunis vous demande de prendre en compte cette particularité qu'est l'Esprit Associatif.....**

**Écrire : « lu et approuvé » date et signature :**

# PRESCRIPTION MEDICALE

Le document de prescription médicale de Prescribouge rempli est nécessaire pour l'inscription en section Sport Santé Adapté

Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention de la licence FFG.

L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.

## ADHESION

Modalités du règlement :	Montant de l'adhésion .....€
1. Le montant de l'adhésion est à régler dans la globalité lors de l'inscription	Réduction : .....€
	Montant de l'adhésion après réduction .....€
2. Possibilité de régler en quatre chèques maximum de septembre à décembre. Ils sont tous remis lors de l'inscription.	<input type="checkbox"/> Chèque bancaire/postal (ordre : GRENOBLE GYM)
3. Le règlement en espèce s'effectue en totalité lors de l'inscription.	N°1 : €
	N°2 : €
	N°3 : €
	N°4 : €
4. La cotisation est non remboursable au delà de deux semaines d'inscription <b><u>et je l'accepte</u></b>	<input type="checkbox"/> Carte M'RA (max 30€) : €
NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont traitées informatiquement par le secrétaire de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.	<input type="checkbox"/> ANCV maximum 30€ sur la cotisation :
	<input type="checkbox"/> Chèque jeune
SIGNATURE ADHERENT	